

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salins : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCIICZCAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOU, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STAHL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003559

Rapport n°2.3 - Systèmes de priorité des bus aux carrefours à feux - Autorisation de signature du marché

Systèmes de priorité des bus aux carrefours à feux - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte » Budget annexe Transports	Montant de l'opération : 324 188,00 € HT (389 025,60 € TTC)
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

Résumé :

Dans le cadre du projet de transport en commun en site propre (TCSP), le Grand Besançon a décidé de mettre en place une détection de priorité des bus performante. Aussi, une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 67, 77, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) a été lancée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système de détection des bus urbains aux carrefours à feux. La Commission d'appel d'offres du 05/01/2017 a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse. Il convient donc de délibérer pour autoriser la signature du marché avec l'entreprise retenue.

I. Rappel

Dans le cadre du projet de transport en commun en site propre (TCSP) entre la gare Viotte et le campus de la Bouloie, il est souhaité de mettre en place une détection de priorité des bus performante. La Ville de Besançon a d'ailleurs été le précurseur dans ce domaine, et a fait partie des premières villes à instaurer ce dispositif.

Le système mis en place a fait ses preuves depuis de nombreuses années. Il est basé sur un dialogue entre le bus et le contrôleur de carrefours via un support hyper fréquence.

Or, il s'avère que le système actuel est ancien, ses performances sont réduites par rapport aux systèmes existants à ce jour, et surtout, le service après-vente n'est plus assuré, notamment en raison de la difficulté d'approvisionnement des pièces détachées. Par ailleurs, la ligne en site propre traverse des carrefours routiers importants en site banalisé et croise d'autres lignes de bus, ce qui nécessite un système très efficace.

Par conséquent, le système doit être renouvelé sur l'ensemble de la flotte des bus, c'est-à-dire 146 bus, étant donné qu'aucun bus n'est affecté spécifiquement sur la ligne reliant la gare Viotte au campus de la Bouloie.

Le Grand Besançon a ainsi la volonté de développer à nouveau la priorité des bus aux carrefours à feux en utilisant un dialogue radio entre le bus et les contrôleurs de carrefours. Ce mode a d'ores et déjà été intégré dans les normes de dialogue contrôleurs (notamment sur les carrefours Tram), et présente donc l'avantage de ne pas utiliser des dialogues et protocoles propriétaires.

II. Forme et durée du marché

Le marché comporte une tranche ferme, avec des prix forfaitaires, concernant les « prestations relatives à l'équipement des bus, au dépôt et à la ligne de TCSP » et une tranche optionnelle, à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, relative à « l'extension du système à l'ensemble des carrefours ».

Le marché est passé pour une durée totale maximum de 3 ans ferme, dont 1 an pour la tranche ferme et 2 ans pour la tranche optionnelle.

III. Procédure

L'avis de marché a été envoyé le 18/10/2016 par voie électronique respectivement au JOUE et au BOAMP. Parallèlement, le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <http://www.marches.grandbesancon.fr>. La date limite de remise des offres était fixée au 24/11/2016 à 12h00.

Deux offres ont été reçues dans les délais. Sur la base des critères de jugement des offres (valeur technique pour 50 %, prix des prestations pour 40 % et délai d'exécution pour 10 %), la Commission d'appel d'offres du 05/01/2017 a attribué le marché à la société COMATIS 78210 Saint-Cyr l'Ecole pour un montant estimatif, non contractuel, toutes tranches comprises, de 324 188 € HT soit 389 025,60 € TTC.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché relatif à la « Fourniture et installation d'un nouveau système de détection des bus urbains aux carrefours à feux » attribué par la Commission d'appel d'offres du 05/01/2017 à la société COMATIS 78210 Saint-Cyr l'Ecole pour un montant estimatif, non contractuel, toutes tranches comprises, de 324 188 € HT soit 389 025,60 € TTC.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

